



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 124973

Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les conséquences, pour les communes, concernées par des mesures d'interdiction de construire liées à un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) qui réduisent, de façon importante, la surface disponible pour répondre aux obligations des dispositions de loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) qui dispose que " ces obligations ne s'appliquent pas aux communes dont plus de la moitié du territoire fait l'objet d'une servitude de protection résultant de la mise en place d'un PPRT ". Elle lui demande de lui indiquer dans quelle mesure une modulation de ces dispositions pourrait être envisagée, au cas par cas et en accord avec le représentant de l'État dans le département, pour des communes concernées par la mise en place d'un PPRT ne concernant pas la moitié du territoire de la commune et qui intervient après l'entrée en vigueur de la loi SRU.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Dumoulin](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124973

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13236

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)